

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

MARDI 28 juin 1960

*Il est ordonné*—Que le bill C-81, loi modifiant la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises, soit renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Certifié conforme.

*Le greffier de la Chambre,*  
L.-J. RAYMOND.